

# Attestation de remise de documents par un procédé dématérialisé

Conformément au Code de la construction et de l'habitation, article L 721-2

En vue de la signature d'une promesse synallagmatique (compromis) de vente par :

.....  
.....  
.....

....., (l'acquéreur).

Concernant l'achat d'un lot ou d'une fraction de lot d'un immeuble bâti à usage total ou partiel d'habitation et soumis au statut de la copropriété,

## Désignation

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'acquéreur a accepté expressément que les documents et informations suivants lui soient envoyés par e-mail sous la forme dématérialisée de fichiers informatiques, à l'adresse suivante :

.....@.....

- Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division ainsi que les actes les modifiant, s'ils ont été publiés ;
- Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années, sauf lorsque le copropriétaire vendeur n'a pas été en mesure d'obtenir ces documents auprès du syndic ;
- Le carnet d'entretien de l'immeuble ;
- Le "pré-état daté" : documents relatifs à la situation financière de la copropriété et du copropriétaire vendeur ;

L'acquéreur atteste avoir bien reçu l'e-mail et les documents joints, en datant et signant de sa main la présente attestation.

Fait à ....., le ..... [Signer séparément chaque exemplaire]

**Signature(s)**

.....

